



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2022-124

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DESMARRE Jean-Pierre visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

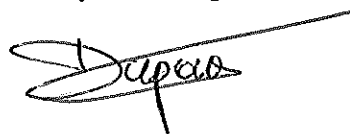
D'accorder le renouvellement d'une case de columbarium au cimetière communal portant le n° 2914 à Monsieur DESMARRE Jean-Pierre domicilié à Fresnoy-le-Grand (Aisne) – 153 rue du Cinq Juin 2005.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 03 décembre 2022 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 1 m2, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 31 octobre 2022

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le